

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 4 juillet 2022, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité www.aston-jonction.ca

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
Saül Bergeron, siège 5
René St-Pierre, siège 6

Est absent M. François Page, conseiller siège 4

Madame Jacqueline Leblanc est désignée secrétaire de la séance.

M. François Noël assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2022-07-092

NOMINATION DE M. FRANÇOIS NOËL AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Aston-Jonction a repris un processus d'embauche pour le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) suite aux postes d'intérim assumés par mesdames Jacqueline Leblanc et Martine Lebeau depuis le 15 avril 2022;

En conséquence,

Il est proposé par madame Line Pellerin appuyé par monsieur Saül Bergeron et résolu;

De nommer M. François Noël au poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité d'Aston-Jonction.

De nommer M. François Noël au poste de maître de poste.

D'autoriser Mme la mairesse Christine Gaudet à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail de M. François Noël

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-07-93

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. NOMINATION DE M. FRANÇOIS NOËL, DIRECTEUR GENERAL ET GREFFIER-TRESORIER

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022

4. ADMINISTRATION

5.1 Résolution – Comptes payés et à payer – juin & juillet 2022

5. COMITÉS

6. VOIRIE

7.1 Résolution – Contrat de déneigement 2022-2023 et 2023-2024

7.2 Résolution – PPA(ES) Travaux de lignage des Rangs 3 et 10, Route de la Voie ferrée

7.3 Résolution - Travaux de la cour du garage municipal

7.8 Résolution : MTQ : demande de détour de chemin

8. AFFAIRES NOUVELLES

- 8.1 Résolution : Fermeture du bureau municipal
 8.2 Loisirs : Résolution pour achat de luminaires au terrain de tennis
 8.3 CTA Grand Tronc : quote-part et subvention 2022.

9. CORRESPONDANCE

- 9.1 Permis de construction / juin 2022
 9.2 Résolution – Semaine de la sécurité ferroviaire

10. PERIODE DE QUESTIONS**11. CLOTURE DE LA SEANCE**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
 appuyé par monsieur René St-Pierre
 et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL2022-07-094 **PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022**

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par la secrétaire de séance;

En conséquence,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron
 appuyé par monsieur Benoit Lussier.
 et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADMINISTRATION2022-07-095 **COMPTES PAYES ET A PAYER – JUIN ET JUILLET 2022**RATIFICATION DES COMPTES PAYES EN JUIN 2022

	<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
	Préautorisé	Ebox internet municipalité (57,61\$) et dépanneur (46,07 \$) pour le mois de mai 2022	103,68 \$
AD	Hydro-Québec	Éclairage des rues de mai 2022	384,45 \$
Ch	Liliane St-Hilaire	2 ^e vers. / 4 : salaire de conseillère	622,94 \$
6804	Christine Gaudet	2 ^e vers. / 4 : salaire de mairesse	2 990,12 \$
6805	Benoit Lussier	2 ^e vers. / 4 : salaire de conseiller	622,94 \$
6806	Line Pellerin	2 ^e vers. / 4 : salaire de conseillère	622,94 \$
6807	François Page	2 ^e vers. / 4 : salaire de conseiller	622,94 \$
6808	Saül Bergeron	2 ^e vers. / 4 : salaire de conseiller	622,94 \$
6809	René St-Pierre	2 ^e vers. / 4 : salaire de conseiller	622,94 \$
6810			
Ch	Grenco inc.	Location du mois d'avril du photocopieur (ce paiement est préautorisé pour la durée du bail)	118,51 \$
6811			
Ch	Martine Lebeau	Salaire du 18 avril au 11 juin 2022 (12 semaines)	2 210,84 \$
6812			
Ch	Jacqueline Leblanc	Renflouement de petite caisse (chèque no 6801 annulé car erreur sur l'endosseur).	114,10 \$
6813			

Ch 6814	Jacqueline Leblanc	Salaire du 15 mai au 11 juin 2022	2 210,84
VIR	Raymond Simoneau	Contrat de pelouse 2022 du 29 mai au 4 juin : 403,00\$ du 5 au 11 juin : 336,60 \$ du 12 au 18 juin : 336,60 \$ du 19 au 25 juin : 336,60 \$	1 421,80 \$
	Préautorisé	Banque Nationale : emprunt	2 098,90 \$
	Préautorisé	Caisse Desjardins : conciliation de juin 2022	1 403,20 \$

COMPTES DU MOIS DE JUIN & JUILLET 2022

<u>BÉNÉFICIAIRE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Ch 6815 Lemteck inc.	Réparation de 4 luminaires	1 501,39 \$
Ch 6816 Canadien National	Passage à niveau avec barrière mois de mai 2022	326,50 \$
Ch 6817 Dépanneur La Belle Québécoise	Achat de diesel (92,47 \$) + essence, diesel et huile (125,55 \$)	218,02 \$
Ch 6818 Marcel Croteau	Vente & installation d'une porte de service au Dépanneur Aston	2 098,29 \$
Ch 6819 Centre de rénovation Daveluyville inc.	Achat de 8 panneaux de foam SOPRA-XPS pour la réfection du ponceau au garage municipal	100,44 \$
Ch 6820 BuroPro Citation	Achat de caisse feuilles 8½" x 11" et 11" x 17"	224,03 \$
Ch 6821 Sonia Therrien	Achat de matériel pour le jardin communautaire	68,00 \$
Ch 6822 FQM	Honoraires: planification et soutien technique : (PPA garage, coordination garage) au 31 mai 2022 : 1 170, \$ Collecte/assainissement eaux usées : 1 098,30 \$	2 268,30\$
Ch 6823 RISI de Bulstrode	3 ^e versement / 4 : quote-part 2022	17 597,50\$
Ch 6824 RIGIDBNY	Services ordures et récupération pour juillet 2022	2 756,25 \$
Ch 6825 Mégaburo	Compteur photocopieur : noir & blanc (35,14 \$) couleur (109,75 \$) du 26 mai au 26 juin 2022	144,89 \$
Virement Hrdro-Québec	Électricité du 20 avril au 17 juin 2022 : Bureau municipal : 187,86 Chalet des Loisirs : 97,36 \$ Garage municipal : 47,90 \$	333,12 \$

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses du mois de juin et de juillet 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juin et de juillet 2022 soit accepté tel que présenté et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

INFORMATION / COMITÉS**LOISIRS**

M. Saül Bergeron nous informe que la fête de la St-Jean remise au 25 juin est une réussite. Le camp de jour est débuté depuis le 27 juin. Les autres activités seront la fête familiale en collaboration avec la FADOQ le 13 août, le méchoui (17 septembre) et le Noël des enfants (4 décembre).

RIGIDBNY

En l'absence de M. François Page, madame Christine Gaudet informe que la dernière réunion était sur le sujet du bac de compostage brun. Une nouvelle directrice générale est nommée.

BIBLIOTHÈQUE

M. René St-Pierre nous informe que la bibliothèque est fermée jusqu'au 30 juillet. Possibilité de visiter le site biblio pour lecture.

CDÉ

Mme St-Hilaire nous avise de la démission de madame Claude Gagnon comme gérante du dépanneur. Elle fera quelques heures par semaine en comptabilité pour une courte période. Toute aide en bénévolat sera acceptée. Le retour des activités est à prévoir. Le nouvel aménagement est très apprécié au p'tit café.

MADA

Mme Line Pellerin confirme une aide financière du CIUSS dans le programme MADA. Un projet d'aide financière est aussi en attente. Réunion du CA de la MADA prévue la semaine prochaine à Aston-Jonctioné

VOIRIE

2022-07-096

CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX ACCORDÉ À RPM DE DAVELUYVILLE POUR LES ANNÉES 2022-2023 ET 2023 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission a été reçue pour le déneigement des chemins municipaux pour les hivers 2022-2023 et 2023-2024 de la part de R.P.M. Excavation inc. de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offre, sur invitation, a été envoyé à quatre (4) soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue et déposée a été jugée conforme par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le seuil obligeant l'appel d'offre public au régime général concernant la passation des contrats municipaux exigée par le Ministère des Affaires municipales et d'Habitation doit être moins de 105 700 \$;

En conséquence

Il est proposé par madame Line Pellerin appuyé par monsieur Saül Bergeron et résolu

que le Conseil de la municipalité d'Aston-Jonction

1. Attribue le contrat de déneigement des chemins municipaux à R.P.M. Excavation inc. (Michel Boucher, propriétaire) de Daveluyville pour l'année 2022-2023 au montant de 44 369,42 \$ plus toutes les taxes applicables et pour l'année 2023-2024 au montant de 47 319,80 \$ plus toutes les taxes applicables.
2. Mandate Mme Christine Gaudet, mairesse et M. François Noël, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-07-097

ACCEPTATION DES TRAVAUX / PPA-ES 00031548-1-50013 (17) – 2021-04-21-18

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut procéder au marquage des Rang 3, 10 et la Route de la Voie ferrée pour la sécurisation des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut également faire des travaux de fossés le long du Rang 3 sur une longueur approximative de 350 m (de la rue Principale jusqu'au cours d'eau Lupien);

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction ampute la somme estimée des dépenses de 31 250 \$ de la subvention PPA-ES 0031548-1- 50013 (17) 2021-04-21-18 pour réaliser tous ces travaux.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-07-098

AUTORISATION DE FAIRE EXÉCUTÉS LES TRAVAUX DE PAVAGE BOISVERT ET DE WSP AU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la municipalité a procédé aux travaux de réfection du ponceau d'entrée, de l'enlèvement de la dalle de béton et la pose de pieux pour soutenir le petit toit du garage municipal;

ATTENDU QUE la Compagnie de Pavage Boisvert doit reprendre les travaux de mise en forme et d'asphaltage de la cour du garage municipal;

ATTENDU QUE la Compagnie WSP doit nous donner une conformité sur les travaux à refaire;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu

QUE la municipalité d'Aston-Jonction demande à M. Mathieu Gingras, cpi de la FQM de faire les démarches pour finaliser les travaux laissés en attente au garage municipal par Pavage Boisvert et WSP.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-07-099

ACCEPTATION DE LA DEMANDE DU MTQ POUR UN CHEMIN DE DÉTOUR

ATTENDU QUE le MTQ doit procéder à la réfection complète de deux (2) ponceaux sur le Rang 11 de la municipalité qui obligera la fermeture du chemin du 15 au 18 août 2022;

ATTENDU QU'UN détour sera signalé et dévié par le Rang 10 NE vers l'ouest en direction de la Route 161 et vers la Route de la Voie ferrée;

ATTENDU QU'À la jonction de la Route 161 vers les Rangs des Sapins et le 11 seront fermés à la circulation;

ATTENDU QUE la signalisation routière sera sous la responsabilité du MTQ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu

QUE la Municipalité d'Aston donne l'autorisation au MTQ de procéder au détour des chemins pour la réfection de deux (2) ponceaux du Rang 11 et accepte la fermeture dudit chemin du 15 au 18 août 2022.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

AFFAIRES NOUVELLES

2022-07-100

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la période des vacances de la construction aura lieu du 25 juillet au 6 août 2022;

ATTENDU Que les bureaux de la MRC de Nicolet-Yamaska seront fermés à la même période;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu

Que la municipalité d'Aston-Jonction ferme le bureau municipal du 25 juillet au 6 août 2022 pour la période de vacances.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-07-101

ACCEPTATION DES LOISIRS D'ASTON DE PARTAGER UNE PARTIE DU COÛT DES LUMINAIRES SUR LE TERRAIN DE TENNIS

ATTENTU QUE la municipalité ampute de 2 500 \$ son budget d'entretien du terrain des Loisirs d'Aston pour l'achat de 4 luminaires DEL pour l'ouverture du terrain de tennis;

ATTENDU QUE la soumission reçue par Lemteck de Bécancour dépasse le seuil du budget alloué;

ATTENDU QUE les membres du Comité des Loisirs d'Aston sont en accord de défrayer la somme manquante;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu

-

D'accepter la proposition du Comité des Loisirs d'Aston de rembourser à la municipalité d'Aston-Jonction un montant de 503 \$ pour l'achat et l'installation de 4 lumières DEL, sur le terrain de tennis, par Lemteck de Bécancour.

Adoptée à l'unanimité par les membres.

2022-07-102

ADOPTION DE LA QUOTE-PART 2022 DE LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ GRAND TRONC

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution annule celle adoptée le 7 février 2022 sous le numéro 2022-01-022;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Transport Adapté Grand Tronc offre le service de transport adapté pour les citoyens de notre Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part annuelle pour ce service est de 1 562 \$ pour l'année financière 2022;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu

QU'UN montant de 1 562 \$ soit remis à la Corporation comme quote-part de la Municipalité d'Aston-Jonction.

Adopté à l'unanimité par les membres.

2022-07-103

SUBVENTION TRANSPORT ADAPTE - CTA GRAND TRONC / AIDE FINANCIERE 2022

Programme de subvention au transport adapté – Demande d'aide financière 2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a acquis la compétence en matière de transport adapté ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a confié à un organisme délégué le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a adopté la grille tarifaire à même le budget présenté et adopté de l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a adopté les prévisions budgétaires 2022 par la résolution numéro 2022-07-102 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2022, par la résolution numéro 2022-07-102 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2022 ;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la Municipalité d'Aston-Jonction prévoit contribuer, en 2022, pour une somme de 1 562 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2020 (voir statistique déposée par CTA Grand Tronc des déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer (voir statistique déposée par CTA Grand Tronc) d'autres déplacements en 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité d'Aston-Jonction de contribuer financièrement avec les autres municipalités concernées à un minimum de 20% du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 79 461 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2022.

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Aston-Jonction à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

Madame la mairesse avise les élus que trois(3) permis de construction ont été émis en juin.

2022-07-104

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENTU QUE la Semaine de la sécurité routière aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

ATTENDU QU' il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenaire public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de polices, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris le territoire de notre municipalité

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité par les membres.

PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2022-07-105

CLOTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20 h.

Christine Gaudet, mairesse

Jacqueline Leblanc, directrice générale
et secrétaire-trésorière (par intérim)